

---

### Réunion d'information sur la révision des valeurs locatives

Le 30 janvier la Direction générale a convié les OS dont la CFTC DGFIP à une séance d'information sur le thème de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation. Cette présentation faite par les représentants des missions foncières de la DG a insisté sur le caractère expérimental de cette opération.

Cette expérimentation, demandée par le parlement a pour objectif de mettre à jour les valeurs locatives qui datent de 1970 sans refléter avec la réalité de la valeur du parc immobilier actuel.

Le but recherché est de simplifier les modes d'évaluation des locaux et de réactualiser la base actuelle de données. L'expérimentation ne concernera que les locaux mis en location par leurs propriétaires.

La nouvelle valeur locative sera déterminée en tenant compte de la surface pondérée du local et du tarif au m<sup>2</sup> de la catégorie à laquelle appartient ledit local au premier janvier 2015.

Cette expérimentation sera menée auprès de 2,1 millions des seuls locaux mis en location dans les départements de la Charente-Maritime, du Nord, de l'Orne, de Paris et du Val de Marne. Les propriétaires connus au 1<sup>er</sup> janvier 2015 recevront une déclaration papier ou dématérialisée, pré-identifiée dans les deux cas et à renvoyer obligatoirement. Les informations porteront sur l'occupation, la nature de la location, le caractère social ou non du local loué, la date d'achèvement et l'état d'entretien, le loyer annuel dû en 2015 et la superficie principale et les surfaces annexes du local loué. Les déclarations papier seront centralisées pour être scannées dans un service informatique.

Cette campagne est antérieure à celle de la déclaration des revenus. La période de déclaration s'ouvrira le 12 février pour les déclarations papier et le 13 pour les télé-déclarations pour s'achever le 10 avril dans l'Orne et le Val de Marne, le 13 avril en Charente-Maritime et le Nord, le 15 avril pour Paris et le 17 avril pour les propriétaires de deux locaux et plus.

Le rapport sera remis au Parlement à l'automne 2015. Aucune généralisation à l'ensemble du territoire national n'est encore envisagée.

La CFTC DGFIP a été sensible à la qualité des documents envoyés avant la tenue de la réunion ainsi qu'à la présentation faite par la DG.

Cependant nos représentants ont aussi noté que les collègues du réseau et plus particulièrement des SIP – CDIF, rapprochés ou non, seront sollicités pour renseigner les propriétaires destinataires des déclarations. Et tous les canaux de communications sont envisagés pour cette mission de renseignement. La CFTC DGFIP tient à rappeler que les services souffrent déjà de trop nombreuses années de suppressions d'emplois et qu'elles auront à leur charge d'aider les déclarants.

---

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES – bâtiment Condorcet Télédoc 322

6 rue Louise Weiss

75703 PARIS CEDEX 13

☎ 01 44 97 32 74 📠 01 44 97 33 11

E-mail : [cftcdgip@gmail.com](mailto:cftcdgip@gmail.com) Site Internet : <http://cftc-dgip.fr>

**CFTC : LE SYNDICAT CONSTRUCTIF**

La direction générale a présenté le dispositif de formation qui sera déployé dans le réseau des cinq départements expérimentateurs. La DG a précisé que des réunions d'informations avec les directions locales seront tenues régulièrement. Un service d'information téléphonique avec un numéro de téléphone unique sera mis en place. Les Centres Impôt Service seront sollicités pour venir en soutien après fermeture des services d'accueil du réseau local.

La CFTC DGFIP espère que les agents n'auront pas à souffrir de surcharge de travail du fait d'appels téléphoniques supplémentaires générés par cette nouvelle campagne déclarative. Pour rappel, toutes les structures actuelles du réseau ne sont pas encore équipées d'un autocommutateur adapté aux flux d'appels téléphoniques. La CFTC DGFIP précise que ce seront les budgets locaux des DDFiP ou DRFiP qui seront de nouveau mis à contribution pour s'équiper en matériel téléphonique pour la mise en place de cellules téléphoniques.

La CFTC DGFIP ne peut qu'être satisfaite de l'initiative et de l'ambition d'une telle expérimentation qui pourrait rectifier les inégalités face aux impôts locaux. Mais notre syndicat restera très vigilant quant aux conséquences de cette expérimentation sur les conditions de vie au travail des agents de ces cinq départements.